

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 30 portant nomination d'un Ordonnateur secondaire

n° 30

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 janvier 1945

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1945

Date du numéro
1 janvier 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité Français de la Libération Nationale, ensemble l'ordonnance du 3 juin 1944.

Vu le Protocole d'aide mutuelle francobritannique du 8 février 1944 : Vu les Instructions générales sur l'application des accords « prêt-bail » n° 1 du 25 octobre 1943 n° 2 du 7 janvier 1944, n° 3 du 15 février 1944.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le lieutenant-colonel Noël. Commandant de l'Air en Côte Française des Somalis. est habilité en qualité d'Ordonnateur secondaire pour émettre les ordres de paiement de l'Air à Djibouti, sur les comptes spéciaux ouverts dans les écritures du Trésor, en exécution de l'ordonnance du 14 février 1944. (J.O. du 24 février). Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et publié au Journal Officiel de la Colonie.

J. CHALVET.